



Aix en Provence

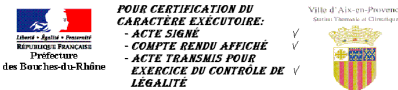
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-366**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53104-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE PORTANT SUR LES TRAVAUX ET INSTALLATIONS DES AUTOMATISMES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. PERRIN Jean-Marc

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE PORTANT SUR LES TRAVAUX ET
INSTALLATIONS DES AUTOMATISMES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du renouvellement du marché A10054 arrivant à expiration au 31 décembre 2014, a été lancée une consultation ayant pour objet les travaux et installation des automatismes.

Cette consultation a été passée selon une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires et à bons de commande, conformément à l'article 77 dudit Code.

Ce marché est conclu pour une période initiale d'un an, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Le marché pourra être reconduit par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction expresse de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

Le seuil maximum annuel en valeur est fixé à 600 000 € HT. Aucun seuil minimum n'est prévu.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

Les critères retenus pour l'analyse des offres et leur pondération sont les suivants:

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

Aucune variante n'était autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue. Des négociations étaient prévues avec l'ensemble des candidats ayant déposé une offre.

Dans ce cadre, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la presse le 18/04/2014.
Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 18/04/2014
- Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 18/04/2014
- BOAMP.....le 23/04/2014
- JOUE.....le 23/04/2014
- MONITEUR.....le 25/04/2014

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des offres était fixée au 2 juin 2014 à 12h00. Au terme de la consultation, deux entreprises ont déposé une offre:

1/ Entreprise SNEF sise 135 rue Pierre Sépard à Avignon

2/ Groupement VIDAL (mandataire) / NOEL BERANGER sis 152 chemin de la Petite Bastide à Venelles

Suite à une première analyse des offres s'est déroulée une phase de négociations, portant notamment sur un effort consenti sur les prix du bordereau, ainsi que sur la fourniture et l'installation sur site, sans frais supplémentaires, d'un panneau d'information destiné aux usagers, pour tout chantier supérieur ou égal à 3 jours consécutifs.

L'ensemble des candidats a répondu favorablement à cette sollicitation en transmettant une nouvelle offre.

La Commission des Procédures Adaptées, réunie en séance le 4 septembre et après en avoir débattu, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SNEF ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères susmentionnés, avec un montant porté au Détail Quantitatif Estimatif de 148 666,67€ TTC.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché ayant pour objet les travaux et installation des automatismes, d'une durée initiale d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, reconductible annuellement trois fois de manière expresse, assorti d'un seuil maximum annuel de 600 000 € HT, ses éventuelles reconductions, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec l'entreprise SNEF.

DL.2014-366 - MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE PORTANT SUR LES TRAVAUX ET
INSTALLATIONS DES AUTOMATISMES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE -

Présents et représentés	:	55
Présents	:	50
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)